

FORMATION : Renouvellement Loi ALUR : Déontologie, Discrimination & Tracfin

MAJ : 2025

Durée : 2 jours (14 heures) - Valide 14h d'obligation de formation continue.

Lieu : En présentiel (Siège Master formation ou dans vos locaux) ou à distance.

1. PRÉSENTATION & ENJEUX

Cette formation est spécialement conçue pour répondre aux obligations légales de formation continue des professionnels de l'immobilier (Loi Hoguet / Loi ALUR). Elle couvre les thématiques obligatoires (Non-discrimination, Déontologie) et les volets techniques indispensables (Rénovation énergétique, Tracfin) pour sécuriser le renouvellement de votre carte professionnelle.

2. PUBLIC & PRÉREQUIS

- **Public : Agents immobiliers, Syndics, Administrateurs de biens, Négociateurs.**
- **Prérequis : Être détenteur de la carte professionnelle ou justifier d'une première expérience dans l'immobilier.**

3. OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- **Appliquer les règles de déontologie et le principe de non-discrimination dans sa pratique quotidienne.**
- **Identifier les obligations liées à la lutte contre le blanchiment (Tracfin) et détecter les opérations suspectes.**
- **Maîtriser les nouvelles normes de la rénovation énergétique (DPE, Audit) pour conseiller ses clients.**
- **Sécuriser ses mandats au regard des dernières évolutions législatives (Loi ALUR, Climat & Résilience).**

4. CONTENU & PROGRAMME

Module 1 : Le Cadre Réglementaire & Déontologie (Obligatoire)

- **Les obligations de l'agent immobilier (Devoir de conseil, Transparence).**
- **La notion de pratique abusive et les sanctions.**
- **Sensibilisation à la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) en agence.**

Module 2 : Non-Discrimination & Accès au Logement (Obligatoire)

- **Définition et cadre légal de la non-discrimination à l'accès au logement.**
- **Identifier les comportements à risque et les critères prohibés.**
- **Favoriser l'accès au logement des personnes vulnérables (Logement décent, Permis de louer).**

MASTER FORMATION

Organisme de Formation Professionnelle Continue, e-Learning, Coaching
SAS au capital de 1.500€

95 Avenue des Logissons, Immeuble Gamma, 13770 VENELLES Tél. : 04.42.60.01.27 E-mail : contact@master-formation.org
R.C.S. Aix 914 247 333

Module 3 : L'Immobilier Durable (Rénovation Énergétique)

- **Les nouvelles obligations (Loi Climat et Résilience) : Gel des loyers, interdiction de louer.**
- **Le nouveau DPE et l'Audit Énergétique : Comment les lire et les expliquer.**

Module 4 : Lutte contre le Blanchiment (Tracfin - Obligatoire)

- **Le dispositif Tracfin : Enjeux et techniques de blanchiment.**
- **Les obligations de vigilance (Identification client, Bénéficiaire effectif).**
- **La déclaration de soupçon : Quand et comment la faire ?**

5. MÉTHODES & ÉVALUATION

- **Méthodes : Cas pratiques, Quiz interactifs (Kahoot), analyse de documents types.**
- **Évaluation des acquis : QCM de validation finale (Seuil de réussite : 70%).**
- **Validation : Certificat de Réalisation (Mentionnant les heures Déontologie/Discrimination pour la CCI).**

6. MODALITÉS D'ACCÈS & TARIFS

- **Délai d'accès : 15 jours ouvrés avant la session.**
- **Tarif : Sur devis.**
- **Accessibilité : Contactez notre Référent Handicap (Mme Vinciane CAIRE) pour les aménagements.**

7. INDICATEURS DE RÉSULTATS

- **Performance : Nouvelle version du programme (Refonte courant 2025 suite Loi de Finances). Indicateurs disponibles courant 2026.**